



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE
LA REFORME DE L'EDUCATION

ATELIER DE RESTITUTION DES ETUDES, PARTAGE ET VALIDATION DES PROPOSITIONS

Rapport final

Du 9 au 11 mars s'est tenu au centre Tostan de Thiès, un atelier de restitution des études et de validation des propositions et recommandations des consultants sur l'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes (EQJA). Les travaux se sont déroulés suivant trois grands moments : une cérémonie d'ouverture, des plénières et des travaux de groupe.

I. La Cérémonie d'ouverture

Elle a été présidée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Education qui a permis à l'Inspecteur d'Académie de Thiès et au représentant de l'UNESCO de parler au nom de leur institution respective avant de prononcer son allocution d'ouverture.

Mot de Bienvenue de l'IA de Thiès :

L'Inspecteur d'Académie a souhaité la bienvenue à tous les séminaristes avant de souligner l'importance de l'EQJA dans le processus de développement de l'Education au Sénégal et dans l'atteinte des objectifs de l'EPT. Il a ensuite souligné que la région de Thiès avait une assez longue tradition dans ce domaine ; c'est la raison pour laquelle il s'est félicité du choix de la ville de Thiès pour abriter cet important atelier, avant de souhaiter à tous les participants un séjour utile et agréable.

Allocution du représentant de l'UNESCO

David ATCHOARENA, Responsable Principal de Programme à l'Institut International de la Planification de l'Education (IPE) de Paris a, au nom de l'UNESCO, salué la tenue de cet atelier de restitution, de partage et de validations des résultats des études sur EQJA. Il a précisé le contexte de naissance de la stratégie d'EQJA et de l'appui de l'UNESCO aux Etats membres dans ce domaine.

L'EQJA, dira-t-il, en substance, contribue à l'atteinte des objectifs de l'EPT en prenant en compte des publics exclus des structures du formel. Il s'agit de donner à ces cibles des connaissances de base et des compétences professionnelles. Par sa démarche, l'EQJA participe aussi à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Depuis 2003, le Sénégal avec l'appui technique de l'IPE, a travaillé à élaborer un programme d'EQJA qui entre en 2005 dans une phase opérationnelle. L'enjeu selon lui, est d'approfondir le travail technique et d'ancrer le dispositif de pilotage de l'EQJA dans le Ministère de l'Education tout en gardant la dimension intersectorielle et en l'élargissant.

Monsieur le représentant de l'UNESCO a terminé son propos en attirant l'attention des participants sur le fait que les résultats des travaux de Thiès pourront constituer une source d'inspiration au niveau international.

Allocution du Secrétaire Général du Ministère de l'Education

Après avoir exprimé le plaisir qu'il éprouvait en présidant l'ouverture de cet atelier, le Secrétaire Général a souligné que l'EQJA est un programme qui contribue à l'atteinte d'un des six objectifs du Cadre d'action de Dakar et vise parmi des cibles nombreuses et variées, les plus défavorisées, laissées en rade par le système formel classique. Aussi constitue-t-il un maillon essentiel du Programme de Développement de l'Education et de la Formation (PDEF).

L'EQJA, dira-t-il, peut se définir comme un *"processus éducatif et formatif, souvent à temps partiel, permettant aux jeunes et aux adultes de compléter leur apprentissage par l'acquisition de compléments d'éducation de base, notamment sur le plan de la communication et des bases scientifiques et techniques associées aux savoir-faire des métiers, en s'appuyant, autant que possible, sur le principe de l'alternance afin de faciliter leur insertion ou de la consolider"*.

Il ajoutera que son objectif, tel que défini dans le cadre d'action de Dakar, consistera à *"répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante."*

Le Secrétaire Général a vivement salué la collaboration étanche qui a été engagée entre le Ministère de l'Education et le secteur de l'Education de l'UNESCO à travers l'Institut International de Planification de l'Education (IIPPE).

Il précisera à l'intention des participants que l'EQJA est bien prise en compte dans le PDEF à travers la lettre de Politique du secteur de l'Education et les Plans d'action élaborés et partagés en Décembre 2004 avec l'ensemble des Partenaires du Sénégal.

C'est à la suite de cela qu'il a déclaré ouvert, au nom du Ministre de l'Education empêché, l'atelier de restitution des études et de validation des propositions et recommandations des Consultants sur l'EQJA.

II. Restitution des études par les consultants

Trois études EQJA ont été présentées dans les différents domaines et pour chacun le Consultant a fait un certain nombre de recommandations :

1 - Education qualifiante des jeunes des daara

Il a té préconisé :

- dans la conception, de mettre en cohérence par des enquêtes, la relation territoire, emploi et formation pour mieux apprécier la pertinence des formations.
- dans la mise en œuvre :

- 1) d'agir à la fois sur les infrastructures, l'organisation des apprentissages et la matière d'œuvre.
- 2) de faire jouer au maître coranique un rôle actif dans le processus de professionnalisation du taalibe.

Les démarches à entreprendre et les modalités s'appuieront sur

- 1) un dispositif de formation « sur mesure » qui tiennne largement compte à la fois des contraintes comme de la spécificité de la cible.
- 2) des préalables avec un référentiel de formation comportant les compétences de base à faire acquérir, le profil des acteurs à impliquer, les attentes, la durée et la périodicité et une ingénierie pédagogique appropriée.

Les méthodes devront tenir compte de la liaison entre les sous-systèmes de formation formels et ceux du non formel et mettre le taalibe en « situation d'expérience ».

En pédagogie, il sera nécessaire d'utiliser les techniques de réunion et de discussion ainsi que l'alternance travail individuel – travail collectif.

En ce qui concerne les contenus de formation, on devra retenir à titre d'exemple ceux des corps de métiers suivants : menuiserie (métallique ou bois), mécanique, électricité, maçonnerie, coupe et couture, broderie, tricotage, coiffure, artisanat d'art. Il faudrait aussi s'intéresser à d'autres activités : agriculture, embouche, teinture, petit commerce, etc.

Cela devrait passer par l'initiation des taalibe à la gestion de petits projets productifs avec la fourniture d'intrants pédagogiques pour faciliter les apprentissages. Ainsi, les outils et supports dépendront des contenus, mais surtout de l'endroit où elles se déroulent avec une attention particulière à l'efficacité et à l'efficience.

Dans la perspective d'un programme, il faudrait :

- Réadapter le curriculum en tenant compte des objectifs de l'EQJA.
- Réhabiliter les cadres physiques et sanitaires des daara (latrines, hygiène, salubrité, conditions de travail, ...)
- Former et recycler les maîtres coraniques à la maîtrise des curricula
- Produire du matériel didactique en quantité et en qualité suffisante
- Financer des activités génératrices de revenus comme socles des apprentissages pour l'autonomisation progressive des daara
- Impliquer les artisans et les structures de formation professionnelle dans les dispositifs de formation
- Mettre en œuvre un partenariat élargi et fécond autour des daara

2 - EQJA et amélioration de l'Apprentissage

Les principaux enseignements et recommandations issus de cette étude laissent percevoir la possibilité de mettre les acquis des trois expériences sous la forme d'un programme d'éducation qualifiante avec des bases significatives à savoir :

1. des curricula complets déjà conçus et testés avec des supports didactiques dans certains secteurs d'activités

2. des modèles d'organisations, de gestion et de contrôle des activités d'éducation et de formation des jeunes et des adultes
3. des montages financiers adaptés aux réalités du milieu artisanal tenant compte des besoins d'amélioration des conditions et contenus de l'apprentissage,
4. des stratégies de partenariats susceptibles de mobiliser les acteurs publics et privés sur les priorités de l'EQJA
5. une valorisation des acquis en matière d'alphabétisation et des résultats des écoles communautaires de base
6. un renforcement et une mobilisation des organisations professionnelles d'artisans par filières et zones autour des objectifs de l'EQJA
7. une amélioration significative des méthodes, conditions, contenus, supports et ressources du système d'apprentissage traditionnel dans le secteur de l'artisanat

Il est d'une portée inconstatable de systématiser, d'élargir dans d'autres secteurs et diffuser l'important travail (de conception par des spécialistes et validation politique par l'ensemble des acteurs de supports de formation) fait par le PAFPNA. Cela permettrait de « concevoir des programmes d'EQJA dans chaque région ou localité en fonction des potentialités locales »¹. Une telle démarche faciliterait l'harmonisation des stratégies d'intervention et une rationalisation de l'utilisation des faibles ressources disponibles.

Nous encourageons aussi la démarche de formations en alternance (AAME/GR) ou en complément (PROMECABILE) à l'apprentissage sur le tas (avec un apport de matériel didactique et une prise en charge des artisans formateurs). Elle limite les effets négatifs de la restriction aux marchés parfois peu diversifiés et faibles des maîtres artisans. Le choix d'inscrire la formation dans la seule logique de production comporte des limites.

L'apprentissage souffre en effet de manques majeurs dont la dépendance des marchés obtenus par le maître artisan. Celui-ci n'a pas les moyens de se servir de matière d'œuvre uniquement pour réaliser des activités de formation au profit des apprentis. Ainsi, l'apprenti peut manquer de possibilités de s'exercer pendant des années. Cela prolonge souvent le temps de l'apprentissage ou fait que des jeunes artisans s'installent avec beaucoup de lacunes. A cela s'ajoute la faiblesse des apports théoriques dans le système d'apprentissage traditionnel.

Les deux expériences de Dakar sont riches d'enseignements et porteuses d'espoir en terme de durabilité et de pérennité des réalisations. En effet, leur stratégie de partenariat entre un organisme d'appui et une organisation professionnelle d'artisans capable de porter seule la poursuite du projet, assure l'appropriation de celui-ci par les bénéficiaires.

La première recommandation serait d'initier des échanges et des partages d'expériences entre acteurs impliqués dans le développement de l'artisanat et surtout entre ceux travaillant dans l'amélioration du système d'apprentissage.

Il en est de même des trois ministères chargés de l'éducation nationale, de l'artisanat et de la formation professionnelle qui devraient davantage collaborer, s'entendre et initier des programmes communs surtout dans le contexte actuel où chacun développe des actions sur l'apprentissage.

Il est aussi très fortement recommandé de faire attention aux changements que ces projets peuvent produire dans le système d'apprentissage à travers :

¹ Mme Diouma Gning, Coordonnatrice du PAFPNA pour la région de St-Louis

- la rémunération des artisans formateurs qui assuraient cette fonction sociale gratuitement (avec une précieusement ouverture aux plus démunis) le plus souvent malgré les évolutions dans certains secteurs comme la confection où la formation est payante
- l'accélération de l'apprentissage qui peut fortement modifier le système de régulation propre au secteur pour l'insertion des jeunes.

3 - Formation des femmes dans l'Agroalimentaire

Après les nombreux résultats consignés dans le rapport, le Consultant a livré les conclusions et recommandations suivantes :

▷ Définition et reconnaissance des métiers de l'artisanat alimentaire

L'artisanat alimentaire reste encore mal connu et peu reconnu comme secteur d'activités productives. Il est soit intégré dans les activités agricoles secondaires, soit dans le simple commerce et services. Il apparaît nécessaire de définir les différents métiers de l'artisanat alimentaire pour pouvoir définir des plans de formation mais aussi pour légitimer ce secteur dans les politiques d'éducation, de formation et de développement.

▷ Définition d'un référentiel de qualification et de formation par métier

A partir de la définition des métiers, il est nécessaire d'engager un travail d'élaboration d'un référentiel de compétences et de formation. Ce travail mené avec les organisations professionnelles doit permettre de définir les compétences nécessaires à partir d'une analyse des activités. Ces compétences ne sont pas uniquement techniques. Elles renvoient également à l'éducation de base (lire, écrire, compter mais également formation/information sur les conditions de travail, l'hygiène, la législation).

▷ Expérimentation d'un système d'apprentissage et de formation professionnelle reconnus

Dans le secteur agroalimentaire, il n'existe pas de véritable système d'apprentissage. Pour permettre aux jeunes d'acquérir plus vite les compétences nécessaires (tant professionnelles qu'éducation de base) et faciliter l'accès à ces métiers, il est nécessaire de mettre en place un système d'apprentissage qui combine formation pratique, formation théorique et éducation de base.

La principale proposition tourne autour de la notion d' « écoles pratiques » (terme proposé dans le cadre du programme AVAL : Cenarc, Cirad, Enda graf, gret). Elle a été en partie reprise et complétée car elle n'incluait pas l'éducation de base mais évoquait déjà quelques pistes pour un système de formation alternatif.

Elle repose sur la formation de formateurs au sein du secteur d'activités (femmes artisanes motivées pour améliorer leurs savoir-faire, intéressées à former des jeunes et des adultes à faible coût), en mobilisant l'offre de formation publique (écoles, services de l'état, centre de formation) et privées (ONG, prestataires, bureaux d'études) et la construction d'une offre d'éducation de base (peut être au sein des OP).

Le principe proposé serait de privilégier les formations dans les quartiers (« école sans mur »), construites à la demande, respectant donc les temps d'occupation des femmes, n'imposant pas d'horaires mais modulant les temps de formation en fonction des contraintes des uns et des autres.

III. Comptes rendus d'expériences

Des expériences diverses ont fait l'objet de comptes rendus.

III-1 L'Unité d'Apprentissage et de production (UAP) du lycée de Kédougou

Elle constitue un exemple d'utilisation des établissements publics (cas du Lycée Technique de Kédougou) pour l'accueil d'activités d'éducation qualifiante de jeunes et d'adultes non pris en compte par le formel.

L'objectif est de mettre en place un dispositif de formation claire, réaliste, peu coûteuse et pédagogiquement fiable. Elle est l'ébauche d'une politique d'appui au secteur informel et au renforcement des capacités des acteurs locaux.

Elle peut se définir par deux mots clés : ***apprentissage et production***

Ce nouveau type de structure de formation professionnelle est différent de celles existantes dans la région et dans le pays. La formation se fait en alternance et constitue de fait l'interface entre la formation formelle et l'apprentissage traditionnel.

L'apprentissage a pour but de donner au producteur une formation complète (générale, technique théorique et pratique) en vue de l'obtention d'une ou plusieurs qualifications validées ou non par un titre homologué reconnu comme sanction possible de la formation assurée par la voie de l'apprentissage.

Cette formation associe :

- une formation dans une ou plusieurs entreprises artisanales, fondée sur l'exercice d'une ou diverses activités professionnelles en relation directe avec la qualification.
- des formations dispensées, pendant un temps de travail, dans un centre de formation d'apprentis ou dans une école élémentaire ou dans une maison de l'outil choisie à cet effet dans une zone où un centre d'apprentissage n'existe pas.

La réussite de cette forme d'éducation suppose une étroite coordination entre le centre et les entreprises qui envoient ou reçoivent des apprentis, afin que ceux-ci puissent bénéficier d'une formation cohérente et efficace.

Par l'entreprise, le jeune est mis en situation réelle de production, il apprend son métier par acquisition de compétences nécessaires de façon à être capable de réaliser **les différentes** tâches de manière autonome. Cette autonomie lui permet de produire à son tour.

L'alternance permet au jeune formé d'acquérir le «tour de main» en entreprise en situation de production réelle et d'acquérir au centre de formation le volet théorique et technique des compétences à pratiquer en entreprise.

Durant sa formation, il suivra des cours de gestion et de création de micro – entreprises lui permettant à sa sortie de créer sa propre affaire.

Les objectifs de l'Unité d'Apprentissage et de Production sont :

- former dans tous les secteurs d'activité de la région (métiers de l'électricité, de la mécanique, menuiseries, vannerie, l'agriculture, etc.) Elle sera souple, modulaire et définie par rapport au public cible de la région ou de la collectivité locale. La qualité du programme de formation doit s'appuyer sur une approche par compétence qui permet au futur producteur d'acquérir un métier.

produire, le stagiaire participera à la production de biens de consommation. Ainsi pendant sa formation, les travaux d'application seront les équipements dont les populations ont besoins pour la production agricole, la transformation des produits agricoles, l'équipement scolaire, etc.

insérer. l'insertion socio – économique se développera car le futur producteur qui apprend un métier est inséré dans un circuit productif.

Compte tenu d'un taux d'échec et d'abandon scolaire assez élevés dans cette zone, c'est au total 25 % des enfants non scolarisés auxquels s'ajoutent 56 % rejetés du système éducatif qui se retrouvent dans la rue sans aucune perspective réelle d'insertion dans la vie socio-économique, sans compter ceux exclus de l'enseignement moyen et secondaire.

Ainsi les cibles se constituent d'enfants non scolarisés et/ou rejetés du système éducatif dès le cycle élémentaire. Ils sont au premier chef concernés par la filière apprentissage. Suivant leur niveau d'étude, les autres vont intégrer soit une section année préparatoire soit directement les filières menant à des formations diplômantes ou qualifiantes.

Pour la formation des apprentis, la non scolarisation ne posera pas de problèmes dans la mesure où leur formation sera assurée par un maître - artisan qui maîtrise bien les langues locales. D'ailleurs une étude sera faite en vue de faire la jonction entre l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'alphabétisation.

Seront concernés aussi, les maîtres - artisans qui doivent répercuter la formation au niveau des apprentis.

Enfin, véritables actrices du développement, les femmes ne seront pas laissées en rade.

III-2 L'expérience du Ministère de la Jeunesse en matière de formation et d'insertion des jeunes (exemple du FNPJ)

Les orientations stratégiques qui sont retenues dans la Lettre de Politique de Jeunesse ainsi que les axes d'intervention du PANEJ mettent en valeur les objectifs du DSRP et ceux du Millénaire et devraient, par conséquent, permettre dans les prochaines années, de faire contribuer fortement les jeunes à la promotion du développement dans toutes ses dimensions, en leur faisant prendre plus de responsabilité dans la lutte pour la promotion de l'emploi décent et contre la pauvreté. Ce vaste programme devra se réaliser à travers un certain nombre d'actions :

III-2-1 L'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) : Une Réponse au besoin d'accompagnement et d'appui conseil du jeune demandeur ou créateur d'emplois.

L'Agence est une structure transversale et de composition paritaire (les différents ministères et le secteur privé composent son Conseil d'orientation et de coordination). Elle promeut des synergies nécessaires aux stratégies d'insertion économique des jeunes impliquant l'Etat, le Secteur privé, la Société civile et les Partenaires au développement.

Elle a commencé son déploiement depuis le mois de décembre 2001.

Parmi les projets de l'agence on peut noter :

- la mise en oeuvre d'une expérience innovante à travers le lancement d'un Bus à projets dénommé «Les Routes de l'Emploi». La stratégie vise à décentraliser, au plus près des jeunes toutes les activités de mobilisation et de conseil destinées surtout à ceux rencontrant des difficultés à prendre des initiatives ou accéder à l'information utile.
- la mise en place d'un programme d'appui aux jeunes désireux de créer des micro-entreprises ou des activités génératrices de revenus. Dans ce cadre, conformément à la politique définie par le Chef de l'Etat, le secteur agricole est érigé en sur priorité pour l'insertion économique des jeunes et des femmes et la lutte contre la pauvreté.
- le programme JFA «Jeunes dans les Fermes Agricoles » managé conjointement avec le FNPJ, doit permettre la mobilisation de plus de dizaines de milliers de jeunes dans l'agriculture et faciliter sa modernisation.

Les interventions de l'Agence permettent aujourd'hui de rapprocher les jeunes des régions du marché du travail et de faciliter leur accès aux différentes sources de financement disponibles.

Au total, l'Agence élabore plus de 2500 plans d'affaires par an pour les jeunes et offre un accompagnement et un appui conseil à au moins 25 000 usagers à travers tout le territoire national.

III-2-2 Les fonds de financement de la micro entreprise

Au niveau du Ministère de la Jeunesse, il existe quatre dispositifs de financement pour les jeunes : le FNPJ (Fonds National de Promotion de la Jeunesse), le FNIJ (Fonds National d'Insertion des Jeunes) créé en 1994, le FIJ/CONFESJES (Fonds d'Insertion des Jeunes qui est un dispositif de formation en entrepreneuriat et de financement des jeunes) et le projet ASC-Emplois créé en 1998 et transféré au Ministère de la Jeunesse en 2003.

Le Projet ASC-Emplois :

Doté initialement d'un milliard, il finance des stratégies de formation et de création d'emploi pour les jeunes à partir du mouvement associatif. L'objectif est de mobiliser le mouvement associatif jeunes dans la lutte contre la pauvreté.

Le fonds National d'Insertion des Jeunes (FNIJ) :

Est destiné depuis 2003 à financer le projet Jeunes Filles en Affaires sous forme de subventions. Il est doté d'un financement de 70 000 000 par an.

Le FIJ/CONFESJES :

Subventionnent jusqu'à hauteur de 5 millions les jeunes de 16 à 30 ans dans tous les pays membres de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage. Les jeunes reçoivent obligatoirement une formation en entrepreneuriat. Il y'a une discrimination positive en faveur des jeunes filles, des ruraux et des projets à vocation agricole

La Convention Etat Employeurs pour l'emploi des jeunes :

L'accès des jeunes diplômés aux stages de formation et d'embauche est un problème difficile au Sénégal, du fait surtout du manque de qualification professionnelle des sortants du système de formation.

La solution retenue a consisté en la mise en œuvre d'une convention Etat Employeurs pour l'Emploi des jeunes portant sur quatre programmes majeurs :

- Le programme de stages d'apprentissage, d'incubation, d'adaptation et/ou de requalification ;
- Le programme « contrat de solidarité » pour doter l'enseignement privé de ressources humaines ;
- Le programme « contrat d'essaimage » ;
- Le programme « financement des ressources humaines des PME ».

Depuis avril 2000, une centaine d'entreprises parmi les plus importantes du pays ont adhéré à la Convention et plus de six cents (600) jeunes ont pu être placés dans 62 entreprises de la place pour des stages.

CFAO Sénégal a pris en charge 20 jeunes en apprentissage pour 2ans avec un pécule mensuel de 50 000 f cfa est s'engagé à les recruter à la fin de la formation

Le développement du volontariat national :

L'expérience la plus en vue dans ce domaine est la mise en place d'un Service civique national volontaire avec pour mission : de promouvoir le volontariat national en milieu jeune, de promouvoir la citoyenneté chez les jeunes et leur offrir l'occasion d'apprendre un métier.

Le Service civique national a effectivement démarré ses activités en 1999 et joue le rôle d'une véritable école de formation citoyenne et professionnelle. Les postes de travail ouverts aux volontaires, sont au fur et à mesure, transformés en emplois pérennes.

Les deux années passées au Service civique national renforcent les chances du jeune volontaire de trouver un emploi et une insertion professionnelle durable. Autour de 1000 jeunes volontaires sont mobilisés chaque année.

Depuis 2003, le Service civique national développe un corps de Volontaires d'Appui à l'Agriculture, «VAGRI », apportant ainsi un appui majeur au développement agricole. Dans ce programme, les volontaires sont formés aux techniques agricoles et disposent de terres et sont dotés en matériels, ils bénéficient aussi durant deux ans d'un pécule de 30000f cfa par mois en plus des produits de leur récolte

La Maison de l'Outil : managé par l'ANEJ.

Le projet est créé par le Président de la république pour soutenir les efforts de formation et d'insertion professionnelle des jeunes à travers l'exploitation des filières techniques, agricoles et artisanales. Plus spécifiquement, le projet vise à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail des jeunes, développer la formation professionnelle ; faciliter l'insertion des jeunes artisans.

Trente quatre (34) Maisons de l'Outils sont en construction dans tous le pays et sont en voie d'être équipées. Le démarrage des Maisons est pour 2005.

III-2-2 La prise en charge des groupes marginalisés : Jeunes filles et handicapés

Les jeunes filles et les jeunes handicapés sont doublement marginalisés par rapport aux stratégies de promotion de l'emploi et de l'accès aux services sociaux de base par exemple.

Concernant les jeunes filles, la plupart des stratégies de promotion de la femme les ne les identifient pas comme cible spécifique ou prioritaire. Elles restent souvent en marge des programmes. Pour contribuer à corriger cette situation, deux programmes majeurs peuvent être cités :

- le programme « Jeunes Filles en Affaires » mis en place par l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes et financé par le Fonds national d'Insertion des Jeunes (FNIJ) au profit surtout du milieu rural avec comme objectif de promouvoir le leadership économique des filles. Plus de six cents jeunes filles en ont déjà bénéficié et le programme se développe normalement ;
- le programme de renforcement de capacités des adolescentes, initié par le Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative en relation avec l'UNICEF déjà présent dans certaines régions avec des formations dans les compétences de vie et des projets de lutte contre la pauvreté par la production.

Concernant les jeunes handicapés, en plus d'être retenus comme groupe prioritaire au même titre que les femmes dans le cadre du DSRP, ils ont la priorité dans toutes les stratégies de promotion

de la jeunesse. Leurs projets sont financés en priorité au niveau des sources de financement (FNPJ, FNIJ, FIJ-CONFEJES, etc.).

III-3 L'expérience du Ministère de l'Agriculture (BFPA) en matière de formation

La SNFAR : de 1999 à 2005

La stratégie nationale, issue d'une large concertation entre les acteurs nationaux, a retenu les principes suivants (extraits) :

La généralisation de l'éducation de base et l'accès des adultes à l'alphabétisation ont été retenus comme un préalable indispensable à une bonne formation professionnelle. La réalisation de cet objectif (du gouvernement à l'horizon 2008) nécessite des efforts en matière d'adaptation du modèle de l'école publique pour une population rurale répartie dans près de 14 000 villages, de scolarisation des filles et d'accès des femmes à l'alphabétisation et donc à la formation professionnelle, de synergies entre alphabétisation et formation professionnelle et d'adaptation du contenu de l'éducation de base à l'environnement et aux préoccupations des ruraux.

La formation professionnelle des ruraux, est considérée comme un investissement à long terme indispensable à l'augmentation de leur productivité et de leur compétitivité sur les marchés. Cette formation est aussi indispensable pour le développement des activités non agricoles en milieu rural, et donc également pour les paysans obligés de quitter la terre.

Parmi les stratégies d'interventions retenues, elle mentionne :

- appuyer la formulation de la demande de formation des ruraux en systématisant les mécanismes permettant aux ruraux d'identifier et de formuler leurs besoins, de mobiliser des ressources et des compétences pour y répondre et de s'impliquer dans la formation. Cette démarche permet une adaptation permanente de l'offre à la demande de formation.
- appuyer l'offre de formation répondant aux demandes. Les offres publiques, associatives et privées de formation pour les ruraux, doivent être soutenues financièrement et en terme de formation de formateurs pour répondre (quantité, qualité et diversité aux demandes des ruraux)
- concéder le service public de la formation professionnelle des ruraux. L'Etat ne pourra pas répondre à l'énorme demande des ruraux suivant le modèle des institutions publiques de formation, trop coûteux et peu réactif. Sans remettre en cause le statut de service public de la formation professionnelle, il est proposé que l'Etat concède à des opérateurs associatifs ou privés cette formation sur la base d'engagements contractuels réciproques.

Les offres de formation aujourd'hui très centrées sur les aspects techniques de la production agricole doivent prendre en compte les aspects socio-économiques et de gestion et surtout s'ouvrir rapidement à l'ensemble des activités non agricoles ;

Les collectivités locales et les utilisateurs doivent aussi participer aux conseils d'administration et aux conseils pédagogiques des institutions publiques et de celles concédées.

Les coûts unitaires de la formation doivent aussi être réduits par le recours à d'autres modèles de formation : concessions de service public, formations sur le terrain ne nécessitant pas d'infrastructures, recours aux professionnels par le biais de l'apprentissage ou comme formateurs dans les institutions.

La Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale (LOASP), votée à l'Assemblée Nationale mi 2004, s'attache au développement de la formation de l'ensemble des acteurs ruraux et y consacre plusieurs articles :

- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle ;
- avec le soutien de l'Etat, dispenser une formation générale, technique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture,... et à tous les ruraux ;
- Actualisation et mise en œuvre de la Stratégie Nationale de FAR (SNFAR) ;
- création de structures de formation aux métiers de l'agriculture dans chaque département
- création d'établissements de formation supérieure des sciences & techniques ASP ;
- Définition et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents de l'Etat et des représentants des Collectivités Locales et des représentants des OPA ;

Cette loi permettra ainsi de répondre à la nécessité d'une formation de masse afin :

- d'engendrer un impact significatif
- de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active

Il faut être réaliste, les enfants et jeunes gens et jeunes filles qui réussissent dans leurs études n'aspirent pas à devenir "*paysan*" comme leurs parents. Ils récusent ce mode de vie et acceptent des conditions de vie souvent difficile pour accéder à des niveaux d'études leur permettant d'espérer le passage dans une vie plus conforme à leurs aspirations et à leurs valeurs de plus en plus fortement influencées par l'univers urbain. Cette réalité ne peut être ignorée, il est inutile de se leurrer sur les vertus et charme de la vie paysanne et de concevoir des installations à grand prix de diplômés. L'expérience de ces quarante dernières années démontrent, quasiment sans aucune exception, la justesse de ce constat. **La très grande majorité des futurs chefs d'exploitation aura, au mieux, un niveau voisin du CEPE. Il faut bâtir l'avenir sur cette base.** Ceci ne veut pas dire qu'il faut ignorer la catégorie des "*installés*" qui peuvent jouer un rôle moteur, mais qu'il ne faut pas ignorer les "*jeunes en processus de dévolution*" qui représentent à la fois l'enracinement social et la grande majorité des futurs exploitants.

La formation professionnelle de la nouvelle génération montante doit nécessairement se situer à un niveau post primaire où peut se façonner une masse critique capable de faire progresser l'ensemble de la profession.

À titre indicatif, l'on peut estimer que la totalité des chefs d'exploitation se renouvelle en une génération (30 ans), sur cette base l'on peut en déduire que chaque année environ 15 000 à 27 000 (selon l'hypothèse retenue) exploitations voient changer leur responsable au terme d'un processus de dévolution. Actuellement, il n'existe quasiment aucune formation professionnelle de base accessible à ces futurs chefs d'exploitation (ou à ceux déjà en place). Pour répondre aux enjeux, il paraît nécessaire d'envisager la formation d'une génération entière en une trentaine d'années. Sur la base d'une masse critique minimum de 33 %, l'effectif minimum à former chaque année serait de 5000 à 9000 (selon l'hypothèse retenue), soit quasiment autant que l'effectif formé par tous les centres de promotion agricole depuis leur création.

de l'expérience de la FENAS dans le cas de l'établissement de sa charte de compétences, du CNAFP de Thiès

III-4 L'expérience de l'Académie de Saint Louis en matière d'Education Qualifiante et de formation

III-4-1 L'offre existante en matière d'EQJA

Jusqu'ici ce volet a été pris en charge par des structures classiques du formel ou du non formel avec de multiples contraintes

L'Enseignement secondaire technique

Un seul lycée technique et commercial existe et est implanté dans la commune de Saint-Louis. Ses contraintes sont :

- exiguïté de l'établissement
- déficit en manuels et ateliers
- vétusté du patrimoine
- non implication des opérateurs économiques
- série T inadaptée au marché de l'emploi
- absence de politique d'entretien préventif
- manque de personnel de soutien

La formation Professionnelle :

La formation professionnelle dans la région est assurée par un Centre de Formation Professionnelle (CRFP de Saint-Louis), deux centres départementaux (Richard Toll et Podor) et trois centres d'Enseignement Technique Féminin dans les chefs lieu de département et une Ecole de Formation d'Instituteurs.

A côté de l'offre publique, se développe dans la Commune de Saint-Louis l'initiative privée : ESSEG, ISTG, SUP MEDIA, EUREXCO, Ya Salam...

Des structures poursuivant ce même objectif sont gérées par d'autres ministères (CIH, CNFTEIA, Centre de pêche de Mbane.)

Elle peut contribuer à faire de Saint-Louis une région émergente au plan industriel et technologique. La formation permanente et le perfectionnement des adultes devraient également y trouver un cadre d'épanouissement.

Le non formel

Les Ecoles Communautaires de Base

Les Ecoles Communautaire de Base offrent une éducation de proximité à des jeunes non scolarisés ou sortis tôt du système formelle, âgés de 9 à 14 ans. Elles les préparent à la réintégration de l'école formelle ou à la formation professionnelle.

Le réseau des écoles communautaires de base de la région de Saint-Louis est constitué e 688 apprenants encadrés par 28 volontaires et 6 superviseurs.

Les contraintes relevées dans le développement des ECB ont pour nom :

- déficit criard en infrastructures devant recevoir les élèves avec plus de 50% d'abris provisoires et un nombre insuffisant de tables bancs
- implantation modeste des ECB au niveau des zones du Diéri, du ferlo et des Niayes
- faible présence des filles
- manque de formation pédagogique du personnel d'encadrement.

Le développement de ce type d'école est important. Il intègre les enfants en situation scolaire difficile et constitue une alternative dans les zones enclavées à faibles TBS

Les Daaras

Avec l'absence d'un recensement, le nombre exact de daara est difficilement saisissable au niveau régional. On estime à Podor la présence de 13370 talibés et selon les sources de l'Action sociale, il existerait au niveau de la commune de Saint-Louis plus de 235 daara. En plus, chaque village compterait au moins son daara.

Ce secteur souffre de bien de contraintes :

- Les enseignements sont dispensés souvent à ciel ouvert et les enfants assis à même le sol

- En zone urbaine, la prise en charge d'enfants provenant d'autres localités n'est pas toujours aisée, ce qui pose le problème de la mendicité.

III-4-2 Perspectives

Des dispositions réelles existent dans la région et devraient être mises au service de l'EQJA. Avec le soutien du Bureau d'Appui de la Coopération Suisse au Sénégal, le RESOF a initié le forum sur le pilotage de la FAR dans la vallée du fleuve Sénégal pour atteindre un résultat significatif à savoir la mise en place du comité régional de planification stratégique pour améliorer les mécanismes de pilotage de la FAR dans la vallée du fleuve Sénégal

Les services déconcentrés du ministère de l'Education (IA et IDEN, Chefs d'établissement) en rapport avec les collectivités locales et les partenaires doivent jouer un rôle et occuper une place prépondérante dans l'identification des besoins de formation spécifique à chaque localité, la mobilisation des ressources, le suivi évaluation, la valorisation des compétences acquises, l'insertion etc ...

Entre autres, les tâches suivantes peuvent leur être dévolues :

- garantir la qualité des services de formation offerts aux populations,
- mettre en adéquation innovations en matière d'approches et méthodes de formation
- mettre en synergie les actions
- mettre sur pied un dispositif de formation continue
- créer une dynamique partenariale entre institutions de formation, associations, structures d'appui conseil, ONG et organisations professionnelles
- mettre en place des outils pour une amélioration entre l'offre et l'activité professionnelle
- mettre en place un système d'évaluation de l'impact de la formation.
- mettre en place un mécanisme accepté par tous les acteurs
- développer le partenariat entre les populations, les commanditaires et les opérateurs de formations.
- améliorer l'accès à la bonne information.
- ouvrir un bureau du non formel pour une meilleure maîtrise des statistiques
- mettre sur pied une Table de concertation compte tenu de la diversité des sources de financement et des acteurs: ETAT, Collectivités ONFP, GIE, ONG, Particuliers, Services Techniques ou de Développement, PNUD, et autres bailleurs.

IV. Les travaux de groupe

Quatre ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants :

- l'amélioration de l'apprentissage ;
- la formation des femmes dans le domaine de l'agroalimentaire ;
- l'EQJA dans les daara;
- la contribution des établissements publics dans la promotion de l'EQJA

V. Plénière finale

Elle a permis la restitution des travaux d'ateliers dont les résultats amendés sont annexés au présent rapport

De larges échanges ont eu lieu sur :

- le dispositif de pilotage :

Beaucoup d'idées intéressantes ont été développées allant dans le sens de la mise en place d'un comité national de pilotage, un secrétariat technique permanent et un Point Focal au niveau de chaque Académie. Ce dispositif devra être appuyé par un réseau de personnes ressources et à travers un soutien communicatif fort qui tiendra compte des formes les plus appropriées de communication pour assurer une meilleure visualisation des actions d'EQJA.

➤ Le financement de l'EQJA en soi ne devrait pas poser de problème particulier. Le DRSP dans le cadre des OMD pourrait constituer une source réelle. D'autres sources pourraient aussi être ciblées (l'ONFP, le FONDEF, la participation des Collectivités Locales ainsi que celle des organisations professionnelles et enfin les partenaires bilatéraux et multilatéraux à travers un élan de synergie.

Le plan d'action de la phase 2 du PDEF devrait aussi permettre la prise en charge de l'EQJA. Cependant, il sera indispensable de présenter des projets bien ficelés et suffisamment pertinents. C'est pourquoi il est urgent de finaliser les idées de projet présentées à l'occasion du présent atelier

Le principe fondamental du financement de l'EQJA reposera essentiellement sur la pertinence des arguments présentés dans les différents projets élaborés.

VI. Cérémonie de clôture

Après la présentation et discussion du rapport général, le représentant des participants a pris la parole et au nom de ses mandants a exprimé la satisfaction de tous et a donné leur engagement au côté de l'Etat à ne rien ménager pour assurer à l'EQJA une réussite au Sénégal.

A sa suite, l'Inspecteur d'Académie de Thiès, après s'être félicité du déroulement du séminaire, a loué l'option de développer l'EQJA qui constitue à son avis un levier très important pour accélérer la marche vers l'EPT. Sous ce rapport, il a exhorté la DPRE à ne ménager aucun effort dans le suivi de cette activité essentielle pour le Système Educatif Sénégalais.

Selon le représentant de l'IPE, les conclusions du séminaire permettent d'être confiant quant à l'avenir de l'EQJA au Sénégal. Il a poursuivi en relevant la contribution de haute facture des Consultants pour la qualité des études qui ont été réalisées.

Il a aussi insisté sur la nécessité et l'intérêt, pour le bien être de tous, de créer des passerelles servant de ponts entre les différentes structures (ministérielles ou non) intervenant pour les mêmes cibles qui sont surtout dans le cadre de l'EQJA, des laissés pour compte.

Il a terminé son intervention par une appréciation positive à la fois de la préparation et de l'organisation de l'atelier par la DPRE ainsi que du cadre ayant abrité les activités trois jours durant.

Enfin, le Directeur de la planification et de la Réforme de l'Education (DPRE), dans son allocution de clôture, a d'abord rappelé le contexte de l'EQJA tracé à travers le cadre de Dakar, puis expliqué le sens de l'EQJA avant de dégager ses objectifs au sein du PDEF.

Il fera noter par la suite, que cet atelier constituait une étape décisive dans le processus de développement de l'EQJA.

Avant de procéder à la clôture, il dira toute sa satisfaction quant à l'organisation, il ne manquera pas de remercier le représentant de l'IPE pour sa disponibilité, l'Inspecteur d'Académie de Thiès pour son engagement dans l'EQJA, et l'équipe d'organisation pour le bon déroulement de l'atelier.

C'est sur ces mots, qu'il déclarera clos l'atelier de restitution des résultats des études et de partage et de validation des recommandations des Consultants.

Sont annexés au présent rapport :

❖ **les productions d'ateliers**

- atelier 1 : Formation des femmes en agro alimentaire
- atelier 2 : amélioration de l'apprentissage
- atelier3 : l'EQJA dans les daara
- atelier4 : l'implication des établissements publics dans les daara.
- dispositif de pilotage de l'EQJA